

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/25.../T/2019-2020
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX ET LA FOURNITURE DU MATERIEL
D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU QUARTIER KIREMA A
KAYANZA**

Date de publication : 28/10/2019

Date d'ouverture des offres : 01/11/2019

1. Objet du Marché

La REGIDESO lance un Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National (DAOON) pour l'exécution des travaux et la fourniture du matériel d'extension du réseau d'eau potable du Quartier Kirema à KAYANZA dont les spécifications techniques se trouvent dans le bordereau des prix et des quantités en annexe.

2. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

3. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot.

4. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National(AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tout le pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;153 ;154 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018 en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

6. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **trois Millions de Francs Burundais (3 000 000 FBU)** délivrée par une banque agréée établie suivant le modèle en annexe est exigée.

L'absence de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre lors de l'analyse tandis que les chèques ne sont pas acceptables.

7. Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Consultation et obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de **7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes**, heure locale, à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la REGIDESO

Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING

B.P. 660 BUJUMBURA

Tél : 22221169 / 22225163.

Il pourra être obtenu au service des approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de **Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables au compte N° **1132/005** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ;
- d'un bordereau de **Cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU)** non remboursables au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° **1101/001.04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de l'OBR.

9. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française et en cinq (5) exemplaires dont un original et (4) copies marqués comme tel devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO **au plus tard le 21/11/2019 à 9 heures et devront être enregistrées dans le registre spécial de dépôt des offres se trouvant au secrétariat de la Direction Générale.**

Elles porteront la mention « **Offre pour les travaux, fourniture et pose des conduites d'extension du réseau d'eau potable du Quartier Kirema/KAYANZA et ses environs; DAOON N° DNCMP/...2.5.../T/2019-2020.**».

A n'ouvrir qu'en séance publique du **21/11/2019** à 9 heures 30 minutes.

L'ouverture des offres aura lieu le **21/11/2019** à 9 heures 30 min dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO en présence des soumissionnaires ou leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à l'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante.

10. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à **cinq (05) mois calendaires** au maximum dès la réception de la notification du marché mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

En cas de retard d'exécution ou d'exécution non conforme aux stipulations du marché, l'entrepreneur subira les pénalités prévues par la loi sur les Marchés Publics.

11. Réception des travaux

Dès la notification de la fin des travaux, les membres de la commission de réception et l'entrepreneur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des travaux dans la Ville KAYANZA.

12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours avant l'ouverture des offres. L'acheteur répondra par écrit à tous les soumissionnaires sans toutefois mentionner le demandeur avec accusé de réception contresignée.

13. Réunion d'information et/ou visite du site

Une visite guidée du site aura lieu en date du 05/11/2019 pour des éventuels éclaircissements et explications. Le lieu et l'heure de rencontre est la Direction de l'Eau de la REGIDESO à 9 heures.

Fait à Bujumbura, le 19/10/2019

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Siméon HABONIMANA.

